

# Modernisation du parcours de soins et amélioration de l'accès aux soins, du suivi du patient et de sa prise en charge

**Respectable Loge, L'Harmonie, Orient de Nantes, Région 9**

## **Mots-clefs : Système de soins**

Pour une politique sociale progressiste : s'attacher à réduire les inégalités principalement dans le domaine de la santé.

## **SEGUR de la santé**

Le groupe a pu observer que ce dispositif de concertation n'avait pas abordé, à priori, les thèmes de la médecine de ville et de la médecine rurale. Il suggère qu'une démarche identique permettant d'approcher les questions relatives aux déserts médicaux, les restes à charge, la coordination médecine de ville et médecine hospitalière etc... soit installée.

## **Suppression des déserts médicaux et Installation des personnels médicaux**

**Mesures incitatives** : développer des stratégies d'incitation à l'installation de personnels médicaux en utilisant « les armes » du conventionnement avec l'Assurance Maladie (AM) et de la contractualisation avec les Collectivités Territoriales (indemnités d'étude et de projet professionnel aux étudiants etc...), à l'instar de ce qui se pratique pour la raréfaction des vétérinaires dans certaines zones rurales.

**Mesures coercitives** : refuser les agréments permettant de bénéficier des différentes aides financières et le conventionnement avec l'Assurance Maladie.

## **Création de maison de santé de proximité**

Mailler les territoires par la création de structures de types « dispensaire » pour accompagner les installations des personnels et favoriser les synergies entre professionnels de santé et le décroisement des pratiques.

## **Délivrance d'actes et de prestations**

Renforcer l'attribution de certains actes ou de certaines prescriptions aux acteurs de santé non médecins.

## **Favoriser le développement de la télémédecine**

Téléconsultation, télésurveillance ainsi que toutes les applications numériques sont à promouvoir permettant, ainsi, une offre médicale renforcée et plus fluide en évitant au patient et au médecin de se voir en " présentiel ," systématiquement.

Inscrire ces procédés durablement dans les mœurs et habitudes des français mais aussi en tant que pratique pérenne des professionnels de santé au cœur des parcours coordonnés de soins, la télémédecine pouvant être une réponse de 1<sup>er</sup> niveau pertinente, et apporter un suivi du patient de qualité améliorant ainsi sa prise en charge. C'est aussi et probablement un facteur de réduction des dépenses et un facteur de réduction des déserts médicaux.

Toutefois, rien ne saurait remplacer le contact humain, précisément dans le domaine de la santé où la relation humaine est d'une primordiale nécessité.

## Lutter contre les injustices et la ségrégation par l'argent mais aussi pour une simplification des procédures

**Pour le patient :** rechercher des mécanismes financiers régulant les dépassements d'honoraires d'une part et permettant de supprimer « le reste à charge » pour le patient d'autre part (dépassement d'honoraires et frais de chambres particulières).

**Pour l'hôpital :** (extrait d'un article du Monde du 11 juillet 2020 signés par Thierry Beaudet, Pt de la Fédération nationale de la Mutualité française et Martin Hirsch, Dt général de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris)

Le groupe fait sienne les remarques et propositions exprimées ci-après par ces 2 personnalités du monde médical:

« Les restes à charges génèrent des complexités administratives qui ont des coûts importants tant pour les hôpitaux publics ainsi que les Etablissements de santé agréés, que pour les organismes complémentaires.

Il serait nécessaire de simplifier, débureaucratiser.

Pour cela, il serait souhaitable de forfaitiser les restes à charge en les déconnectant des motifs d'hospitalisation et des durées de séjour, et de simplifier les processus de facturation en généralisant la dématérialisation et le tiers payant à l'hôpital.

Les hôpitaux pourraient se recentrer sur leurs missions premières et redéployer sur le soin des milliers d'emplois aujourd'hui consacrés aux incompréhensibles subtilités de facturation. Et la contribution des mutuelles pour qui l'hôpital représente le quart des dépenses, serait ainsi considérée à sa juste valeur.

L'Assurance Maladie pourrait couvrir, à l'instar de ce qui se passe dans de nombreux pays européens, la totalité des frais hospitaliers (dépassements d'honoraires et chambres particulières inclus), sans avoir de frais de gestion supplémentaires. Les mutuelles seraient conduites à repenser leurs offres, y compris en proposant de répondre à des besoins non couverts aujourd'hui comme le sport sur prescription, ou un accompagnement renforcé des maladies chroniques, renforçant leur rôle en prévention ».